VILLE DE SAINT-RAYMOND
375, rue Saint-Joseph, Saint-Raymond (Québec) G3L 1A1
Téléphone : 418 337-2202 – Télécopieur : 418 337-2203

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Règlements 937-26, 938-26 et 940-26

Le conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le 5 octobre 2026, les règlements suivants :

- **Règlement 937-26** ***Règlement modifiant le Règlement de zonage 583-15 afin d'agrandir la zone I-11 et modifier les usages dans les zones C-22 et C-24 (secteur parc industriel no 2)***

- **Règlement 938-26** ***Règlement modifiant le Règlement de zonage 583-15 afin d'autoriser l'usage résidentiel multifamilial jusqu'à 6 logements dans la zone CV-6***

- **Règlement 940-26** ***Règlement modifiant le plan d'urbanisme numéro 582-15 afin de modifier la carte des grandes affectations du territoire et de bonifier le texte relatif aux affectations résidentielle de haute densité et industrielle***

Ces règlements sont entrés en vigueur le 22 octobre 2026 à la suite de la délivrance des certificats de conformité par la MRC de Portneuf.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces règlements au bureau de la soussignée, à l'hôtel de ville où ils sont déposés.

Donné le 26 octobre 2026.

La greffière,

Vicky Morasse